

Copropriété : comprendre le fonctionnement

FORMATION ALUR : 2 HEURES

PUBLIC CONCERNÉ

Agents immobiliers, administrateurs de biens, syndics de copropriété, débutants en immobilier.

PRÉ-REQUIS

Agents immobiliers, mandataires indépendants et tous professionnels du secteur détenteurs de cartes professionnelles (T, G, S).

MOYENS TECHNIQUES

Plateforme en ligne accessible 24h/24 et 7j/7, depuis ordinateur, tablette ou smartphone.

MODALITÉ D'ÉVALUATION

QCM à la fin de chaque chapitre pour valider les acquis et attester des compétences développées.

ACCESSIBILITÉ

Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Demandes d'adaptation : contact@esfi.fr

SUPPORT

Nos responsables pédagogiques sont joignables 5j/7 sur contact@esfi.fr

Objectifs et compétences visées

- Comprendre le fonctionnement d'une copropriété : rôles du syndic, du syndicat et du conseil syndical.
- Maîtriser la gestion des charges, la répartition entre copropriétaires et les procédures en cas d'impayés.
- Sécuriser ses transactions immobilières en copropriété grâce à une connaissance solide des obligations légales.

Contenu de la formation

- Rôle et obligations du syndic : professionnel vs non professionnel, mandat, gestion administrative et responsabilité
- Gestion du budget prévisionnel, compte séparé, règlement de copropriété et entretien des parties communes
- Le syndicat des copropriétaires : personne morale autonome, missions de conservation et d'administration
- Pouvoirs du syndicat : vote en AG, contrats, budgets, travaux, emprunts et actions en justice
- Conseil syndical : composition, élection, missions de contrôle et rôle de communication
- Avis sur contrats et marchés, suivi budgétaire et responsabilité civile des membres
- Charges de copropriété : charges générales vs spéciales, répartition selon tantièmes et règlement de copropriété
- Budget prévisionnel : vote en AG, appel trimestriel des provisions et obligations de paiement
- Gestion des impayés : mise en demeure, conciliation, procédure judiciaire et hypothèque légale du syndicat